

**PAGE DES SIGNATURES**

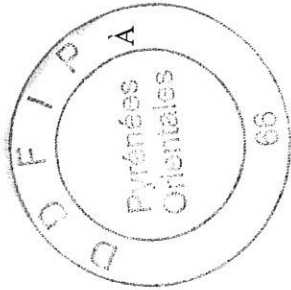
Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066246600449-20160338-3477\_CDG\_esp-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017



PERPIGNAN

10 AVR. 2017

, le

Le Directeur départemental  
des finances publiques  
Par Procuration

Stéphane GILLES  
DIRECTEUR DU POLE  
GESTION PUBLIQUE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAE LES ESPASSOLES pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

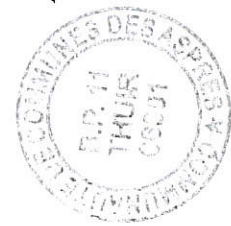
Pierre LOUSTAUNAU  
Trésorier de THUIR



Thuir le 14/04/2017

René Olive, Président

Vu par René Olive, Président qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 23/04/2017 par l'organe délibérant.



THUIR  
Le Président

, le 23/04/2017

René OLIVE